



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 065-216502260-20250407-2025D015-DE



Séance du 7 avril 2025 à 18h

2025/015

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRÉ, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Jean-Christophe MADELAINE, Serge ALMENDRO, Laetitia CAZABAN, Diane DE LUYCKER, Caroline ÉCORCHON, Bernard LHOSSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Ingrid BOUTARFA (procuration à Hélène FRANCÈS), Bruno CAZÈRES, Noémie DEUTSCH, Denis FÉGNÉ (procuration à Philippe SOULÉ-PÉRÉ), Dominique Gaye (procuration à Bernard JOUCLA), Simon TESSIER.

Élue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 2 avril 2025

**FINANCEMENT ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION
RUE DE LA TRAVERSOLE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Traversole, il convient d'enfouir le réseau téléphonique parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basses tension et d'éclairage public sur la rue de la Traversole, entre la rue du Pradet et la rue Brûlée. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par Orange (à la charge de la commune),
- fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge d'Orange),
- études et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE65,
- terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE65.

Le montant des travaux réalisés par le SDE65 pour un montant de 27 213, 60 € se décompose de la façon suivante :

- études et pose du matériel de génie civil à régler au SDE : 11 396,20 € TTC (TVA non récupérable).
- travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE : 15 817,40 € HT (TVA récupérée par le SDE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
- s'engage à garantir la somme de 27 213,60 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance
Hélène FRANCÈS

Le Maire,
Gisèle VINCENT

